



Saisie attribution et virement bancaire

Par **STUNAUULT Christian**, le **02/11/2016** à **15:39**

Bonjour,

Je subis une saisie attribution effectuée le 28/10, d'un montant de 150 000 euros.

Les avoirs disponibles à cette date sur mon compte se trouvent bloqués par cette mesure pour un montant de 1252.65 euros.

Puis-je faire un virement sur mon compte afin de disposer d'un solde disponible supérieur au RSA afin d'honorer mes dépenses postérieures au 28/10 sans risque de découvert ni saisie de cette somme?

Merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **02/11/2016** à **15:52**

Bonjour,

Je crains que votre demande soit rejetée par votre banque, vos comptes étant bloqués. Voyez plutôt l'huissier qui a procédé à ce blocage.